

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2015

Convocation : 7 octobre 2015

Affichage : 16 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le sept octobre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : ROINÉ Philippe (pouvoir donné à Marcel NÉE), GALLE Sandrine.

Secrétaire de séance : GOUPILLOT Sylvie

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 9 septembre 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Permis de Construire :

- ALLAIN Cyriaque et VOISIN Cécile – 115 Les Amonteux : Construction d'une maison.

Déclaration Préalable :

- Camping Le Village Vert – 30 Les Pins : Construction d'une cabine PMR annexe au bloc sanitaire.

Monsieur le Maire indique au conseil que la commune n'a pas le droit de redécouper et viabiliser une parcelle en zone d'activités. De ce fait, la délibération prise lors de la réunion précédente a été jugée illégale, et doit être retirée. Alain ROULLAND trouve regrettable de revenir sur une décision prise un mois plus tôt. Stéphane BARBÉ regrette également cette décision mais indique avoir été mal conseillé.

Une solution alternative a été trouvée entre l'acquéreur, le promoteur de la zone et la collectivité. Les négociations sont en cours pour que le projet puisse voir le jour.

VOIRIE

- **Aménagement du bourg** : La commission voirie s'est réunie et a apporté quelques modifications au projet présenté par le département concernant la voirie entre les locaux de la garderie périscolaire et le carrefour de la Croix Dubost. Le 16 novembre, une réunion est prévue avec les services du Conseil Départemental afin de voir si les ajustements proposés par la commission sont réalisables techniquement. La réalisation de ces travaux reste envisageable pour l'exercice 2017.
- **Sens unique dans le bourg** : L'installation des panneaux pour le passage en sens unique du bourg se fera pendant la période de vacances scolaires d'automne. Des panneaux provisoires indiquant une « Modification de voirie » seront empruntés et installés aux abords du bourg afin de sensibiliser les usagers à ce changement.
- **STOP au « Cable »** : Après s'être rendu sur place, la première solution envisagée s'est avérée irréalisable (trois « STOP » et pour seule route prioritaire la route en provenance du « Cable »). Trois « STOP » seront installés et la seule route prioritaire sera celle en provenance du « Flaquet ».

BATIMENTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue avec l'association « Tollevast Se Bouge pour l'Ecole » concernant l'utilisation des salles. Le projet d'installation d'une bibliothèque dans le local qui leur est actuellement mis à disposition a été exposé. En remplacement, le local des « Martins » servira au stockage du gros matériel et le logement vacant du « Presbytère » pourra être utilisé pour les réunions et pour le stockage du petit matériel.

FINANCES : AUTORISATION DE PAIEMENT

Monsieur le Maire informe est autorisé à verser à La Glacerie la participation aux frais de fonctionnement d'une école pour un montant de 556,46 €.

SCOLAIRE

- Matériel informatique : Olivier DUPONT indique qu'un vidéoprojecteur interactif et deux ordinateurs portables seront installés à l'école durant les vacances d'automne.
- Fourniture de produits frais à la cantine : Un fournisseur de produits frais est plus intéressant que le fournisseur actuel, à condition d'investir dans un nouveau réfrigérateur. Olivier DUPONT explique qu'au vu de la différence de prix entre les deux fournisseurs (environ 1800 euros par an), le réfrigérateur serait rentabilisé en un an et demi. La question qui se pose est la suivante : doit-on continuer avec un fournisseur de produits locaux plus chers, ou commander chez un concurrent qui a des produits beaucoup moins chers, de qualité, français, mais pas locaux ? Stéphane BARBÉ estime que la commune ne peut pas se permettre un tel écart de prix et propose de tester le nouveau fournisseur, au moins pendant le temps de rentabiliser le réfrigérateur. L'assemblée valide cette proposition, un bilan sera effectué en fin d'année scolaire 2016-2017.

OCTROI DE SUBVENTION

Une subvention de 200 € est accordée à l'association RETINA en contrepartie d'une animation bénévole lors du repas des seniors.

MARCHÉ DE NOËL

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'association « Tollevast Se Bouge pour l'Ecole », dans lequel deux demandes sont formulées :

- L'utilisation de la tente communale pour le marché de Noël, avec un montage le samedi 21 novembre et un démontage le samedi 12 décembre.
- L'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 €, pour financer la location du chauffage de la tente.

L'assemblée donne son accord pour l'utilisation de la tente, mais souhaite que le montage se fasse la semaine suivante, afin de ne pas la laisser en place trop longtemps, à une période où les risques d'intempérie sont grands.

Concernant la subvention, le conseil municipal rappelle que l'an dernier, la subvention octroyée pour ce même motif l'avait été à titre exceptionnel et qu'elle ne saurait être acceptée chaque année. L'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas octroyer la subvention demandée.

TRANSPORT PISCINE

Afin de conduire les enfants de l'école de Tollevast à la piscine de Chantereyne à Cherbourg-Octeville pour l'année scolaire 2015 / 2016, l'entreprise Collas Voyages est retenue pour un montant de 81 € la rotation.

INFORMATIONS CCDD

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un document a été rempli par la commission « Personnel », ayant pour but d'enclencher le processus de mutualisation des moyens humains et matériels au sein de la Communauté de Communes Douve et Divette.

Stéphane BARBÉ expose au conseil le schéma proposé par la Préfète concernant la réorganisation territoriale en matière d'intercommunalités. Le département serait composé de cinq intercommunalités, et celle à laquelle la CCDD serait rattachée serait la plus grande des cinq : elle compterait deux-cent dix communes réparties en onze intercommunalités dans le schéma actuel. Stéphane BARBÉ indique que la CCDD a pour le moment une position hostile à cette proposition, et préfèrerait rester avec les Communautés de Communes de la Hague, des Pieux et de la Côte des Iles, plutôt que d'intégrer une très grande communauté d'agglomération. Une décision définitive des communes devra être prise pour le 10 décembre 2015.

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison du marché de Noël, les élections régionales des 6 et 13 décembre auront exceptionnellement lieu dans la salle du conseil, et non dans la salle polyvalente.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Conseil d'école : Le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 3 novembre à 17h30.
- Recensement de la population : Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. La commune est à la recherche d'agents recenseurs pour cette période. Les personnes intéressées peuvent dès maintenant se faire connaître auprès du secrétariat.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion se tiendra le mercredi 9 décembre 2015.

Fin de la séance : 22h35